



Les Brèves de l'AFE - n° 81

Du 1^{er} au 15 février 2012

Revue de presse

Il s'agit d'un relevé de ce qui a été vu dans la presse écrite autre que LUX ou sur le web. Elle n'exprime pas le point de vue de l'AFE. Si vous souhaitez réagir sur un article, écrivez-nous à afe@afe-eclairage.com.fr

L'éclairage public a vu son nombre de points lumineux augmenter de 30 % en 10 ans. Cela est dû à deux choses : d'abord, nombreux sont ceux qui pensent que plus de lumière amène plus de sécurité ; ensuite, « la lumière est l'une des clefs du marketing visuel : illuminer un bâtiment [...] est encore le meilleur moyen de le mettre en valeur et d'attirer sur lui les regards ».

Cet éclairage ayant un coût, il fait de plus en plus l'objet de système de régulation, afin d'adapter la lumière en fonction de l'heure, du trafic ou du temps. Un système dynamique permet, par ailleurs, d'informer de la consommation de chaque lampe et envoie une alerte lorsqu'une lampe doit être remplacée.

En 2009, Toulouse a testé des luminaires LED équipés de détecteurs de présence, conçus pour fonctionner à 100 % uniquement si quelqu'un passe à proximité. Ce test a montré que des économies de 60 à 70 % étaient réalisables. De nombreuses autres expériences ont lieu en Europe, où 91 millions de points lumineux publics existent : 80 000 points lumineux sont ainsi aujourd'hui dynamiques, dont 54 000 pour la seule ville d'Oslo (Norvège).

(La lettre du CADEB - Février 2012)

Note de l'AFE : Aucune statistique sur l'augmentation du nombre de points lumineux sur les dix dernières années n'existe à notre connaissance. Le 30 % semble donc surprenant, bien qu'une augmentation puisse s'expliquer par le développement, en surface, des zones urbanisées.

S'agissant de l'éclairage de mise en valeur : il s'agit d'un nombre de points lumineux relativement faible par rapport à l'éclairage fonctionnel et d'ambiance, qui ne peut expliquer la hausse annoncée.

L'importance des systèmes de gestion est, en revanche, indiscutable : ils sont parfaitement adaptés à un grand nombre d'usages en éclairage public.

Pour remplir ses obligations européennes (+20 % d'efficacité énergétique en 2020), la France complète le Grenelle de l'environnement par des actions spécifiques. La table ronde nationale sur l'efficacité énergétique (TRNEE) a permis de sélectionner 27 mesures, présentées en public par la ministre de l'Ecologie le 16 décembre 2011.

« Parmi les 27 actions retenues, 11 concernent les entreprises, dont certaines très médiatiques, comme l'obligation d'extinction des enseignes lumineuses commerciales entre 1 h 00 et 6 h 00 du matin, ou l'étude de l'obligation d'extinction des éclairages extérieurs et intérieurs des bâtiments non résidentiels. "Si on prend l'estimation selon laquelle 20 % des surfaces restent allumées en dehors des périodes d'activité sans aucune raison, alors nous avons calculé qu'il était possible de dégager une économie de 2 TWh sur l'éclairage des bureaux et de 1,1 TWh sur les enseignes lumineuses" souligne Pierre-François Mourier » président du groupe de travail de la TRNEE dédié aux entreprises.

Autre mesure : Oséo devra prêter 100 millions d'euros à taux bonifié de 2 % aux entreprises de moins de 50 salariés afin de les aider à réaliser des travaux d'économies d'énergie.

S'agissant des certificats d'économies d'énergie (CEE), les entreprises de moins de 500 salariés ayant mis en œuvre la norme ISO 50 001 sur les systèmes de management de l'énergie verront leurs actions bonifiées (décret en cours).

En éclairage extérieur, une aide de l'ADEME permettra aux communes de moins de 2 000 habitants de rénover leur installation.

« Ces 27 mesures, qui tiennent souvent du bon sens, n'attendent plus que les décrets d'application pour démarrer. En ces temps pré-électorales, cette étape sera peut-être plus compliquée. »

(ElectroMagazine - Janv/Fév / Energie Plus - 01.02.2012)

Note de l'AFE : voir le communiqué de presse du Syndicat de l'éclairage sur le sujet, [en cliquant ici](#).

Interview de Bernard Duval, délégué général de l'AFE : l'éclairage public avait initialement pour objectif d'instaurer un niveau de sécurité satisfaisant : voir et être vu afin de permettre les déplacements nocturnes notamment. L'homme, animal diurne, reçoit 70 à 80 % des informations par la vision. Dans les années 80, l'éclairage public a commencé à être envisagé sous un autre angle, par la démarche concertée des concepteurs lumière : valorisation du patrimoine, urbanisme lumière, enjeux économiques et environnementaux, etc. Le bilan environnemental du parc actuel n'est pas bon : « il ne faut pas se mentir ». Près d'un tiers des lampes installées sont des lampes à vapeur de mercure qu'il faut changer d'ici 2015 du fait d'un règlement européen. Cela fait trois millions de points lumineux à remplacer en trois ans... « Pour cette rénovation, le retard technologique de la France est considérable. » Certaines villes, comme Besançon où auront lieu les prochaines Journées nationales de la lumière de l'AFE les 1^{er} et 2 octobre prochains, ont pris parfaitement conscience de cet enjeu.

L'AFE a pour objectif de promouvoir les bonnes pratiques, axées sur la démarche de projet, la normalisation et les enjeux de réduction des consommations et des nuisances. Le marché est actuellement bousculé du fait de la rupture technologique qui s'opère. Il faut donc « veiller à fixer quelques garde-fous, tout en s'accordant de revisiter les fondamentaux. »

En matière d'éclairage, « les besoins ne sont pas constants. C'est vrai qu'on entend parfois certaines personnes prôner le retour à l'obscurité... Ce n'est évidemment pas envisageable de tout éteindre, mais, dans des cas bien précis, il peut effectivement être pertinent de réduire, voire de couper l'éclairage à certaines heures de la nuit ».

(Horticulture et Paysage - Février 2012)

« A l'aube de l'année 2012, la problématique de l'éclairage extérieur est indissociable de toute politique de développement durable. » En zone urbaine, la densification de l'habitat vertical rend de plus en plus nécessaire l'accès aux squares et jardins en soirée. « Ces espaces verts au cœur des villes sont des lieux de détente, et il paraît donc logique de s'attacher à y développer une ambiance lumineuse qualitative » qui leur offrira une seconde identité : nocturne.

Il existe évidemment plusieurs façons d'éclairer, fonction du lieu et de ce que l'on éclaire. La première règle consiste en la maîtrise de la lumière perdue : le temps des « boules » est fini. Place aux projecteurs, bornes, hublots, appliques, lanternes, encastrés de sol ou de mur.

« [...] une gestion consciencieusement réfléchie peut générer jusqu'à 70 % d'économies d'énergie, et au moins 30 % en moyenne. Cela représente un levier économique majeur pour toute collectivité qui envisage la rénovation de son parc. »

"D'une manière générale, l'addition d'un projet d'éclairage aux normes et d'une étude de coût globale est l'assurance de développer une installation d'éclairage durable" explique Elise Bourmeau, déléguée générale du Syndicat de l'éclairage.

(Horticulture et Paysage - Février 2012)

Alors que les LED, en laboratoire, battent des records, leur pénétration sur le marché semble moins fulgurante, et donne tort à bon nombre de projections qui les voyaient très rapidement prendre la première place des ventes.

« Certains analystes ont fait peu de cas d'une spécificité essentielle de la LED [...], qui n'est



qu'un composant de l'application (lampe, luminaire, etc.) ».

"Le marché des LED et celui des produits d'éclairage sont bien distincts" souligne Georges Zissis, directeur adjoint du laboratoire Laplace : les LED ont conquis les objets nomades, envahissent les écrans plats, sur un marché mondial de 10 milliards de dollars où l'éclairage ne pèse que 12 %. Pour que cette part progresse, il faudra « apporter des garanties sur les performances réelles des produits d'éclairage à LED, qui ont pu entretenir l'illusion qu'ils avaient hérité mécaniquement des performances fabuleuses de leurs composants de base. Certains opérateurs peu scrupuleux ont exploité ce filon, mais la vérité est bien différente. »

En effet, les performances d'un luminaire à LED ne sont pas celles des LED qui l'équipent : chaque composant du luminaire vient grever les performances initiales de la source. Ainsi, l'efficacité d'une bonne lampe à LED est aujourd'hui de 70 lm.W⁻¹, Mais, dans le grand public principalement, « le test récemment effectué par le consortium Citadel est tout à fait préoccupant [...], la majorité des lampes n'atteint pas l'efficacité d'une halogène dernière génération (30 lm/W). "Des produits détestables tombent même à moins de 10 lm/W. Pire qu'une incandescence !" s'exclame Georges Zissis. »

Tirant l'expérience de la mésaventure des lampes fluorescentes compactes, le Syndicat de l'éclairage a établi une "grille de maturité des LED", visant à montrer le niveau de maturité de la technologie LED dans différentes applications d'éclairage, au regard de la demande du marché.

(Ecologik - Fév/Mars 2012)

Note de l'AFE : Pour accéder à la grille de maturité des LED du Syndicat de l'éclairage, qui a fait l'objet d'un cahier focus LED dans le dernier numéro de la revue LUX, [cliquez ici](#).

D'après Reuters, la Chine examine actuellement une proposition visant à créer un « super-ministère » de l'Energie en 2013, qui remplacerait la NEA (Administration nationale de l'Energie).

(Energie Plus - 01.02.2012)

Pendant un an, les habitants de Préfailles, station balnéaire de Loire-Atlantique de 1 300 habitants (13 000 en période estivale), vont expérimenter, à la pointe Saint-Gildas, l'éclairage public « à la carte, par téléphone. » De nombreux promeneurs empruntent les lieux l'été, mais l'hiver, ils ne sont plus qu'une dizaine d'habitants concernés.

Il suffira aux usagers de passer un coup de téléphone, depuis une ligne fixe ou un portable, pour que les 23 luminaires le long de l'Océan passent d'un état de veille (« luminosité minimale ») à un éclairage plus prononcé. « Après 20 mn sans appel, l'éclairage repassera en mode veille. »

L'investissement est de 55 000 €, financé pour moitié par la ville, et pour moitié par l'ADEME : « une somme dérisoire comparée aux économies d'énergie faites avec le nouveau système ».

Après une semaine d'expérimentation, les habitants témoignent : « La lumière de veille nous suffit, elle éclaire suffisamment. On ne pense pas à utiliser le téléphone » ; ou encore « on est pour les économies, mais je préférerais un éclairage moyen en continu ».

Certains reconnaissent qu'un éclairage soutenu pourrait servir occasionnellement, pour charger une voiture par exemple, mais la plupart s'est « équipée de projecteurs extérieurs, quand la mairie avait testé le noir absolu dans le quartier. »

Ce système gratuit s'est inspiré de ce qui a été fait à Dörentrup, en Allemagne, où, en 18 mois, la ville a économisé 25 % sur sa facture d'électricité, en facturant le service à l'appelant.

Autres tests à Préfailles : l'éclairage en alternance (« deux lanternes sur trois coupées », la

baisse de l'intensité lumineuse et l'éclairage par détection de présence. Objectif, après une année de test : sélectionner, avec les habitants, les meilleures solutions pour rénover l'ensemble de l'éclairage public. « L'éclairage public représente 3 % du budget de fonctionnement (45 000 €). La municipalité espère passer à 0,3 % ».

(Côte de Jade / informations départementales / Ouest France - 03.02 / Ouest France - 09.02 / [Courrier du Pays de Retz](#) - 10.02 / [TF1](#) - 11.02.2012)

Note de l'AFE : Dans le cas particulier de Préfailles, station balnéaire à la population décuplée en période estivale, la démarche de tester différentes solutions pour définir par la suite un plan lumière est tout à fait pertinente. Il faut partir d'un état des lieux de chaque site expérimenté, sans oublier évidemment de définir le niveau lumineux nécessaire.

La première question à se poser ici est : l'éclairage est-il nécessaire ? Dans la positive, à quel niveau et quel système installer au mieux des intérêts des usagers et de l'environnement ? C'est toute la démarche de projet que l'AFE souhaite suivre avec grand intérêt.

23 luminaires 100 W en sodium haute pression ou iodure métallique consomment chacun 118 W par heure de fonctionnement à plein régime au plus, c'est à dire 10 856 kWh par an sur la base 4 000 heures de fonctionnement ; ce qui représente une dépense de 868 € à l'année pour l'énergie. Si l'investissement de 55 000 €, dont parle les articles de presse cités ici, se rapporte bien aux 23 luminaires à LED, et en supposant même que la nouvelle installation ne consomme rien, l'amortissement est réalisable, sans compter les intérêts d'emprunt, sur 55 000 / 868 = 63 ans ! Cela pourrait être, dans certains cas limités, justifié par le service rendu aux usagers.

La rue de la Combe Valton, à Talant (21), est dorénavant équipée de luminaires LED sur détection de présence. Fonctionnant à 100 % de leur puissance de la tombée de la nuit à 21 h 00, ils sont ramenés à 20 % de 21 h 00 à 6 h 00. Sur cette période, dès qu'un véhicule pénètre dans la rue, il déclenche l'allumage complet instantané pendant 45 secondes, « ce qui correspond au temps moyen mis par une voiture pour parcourir la rue à une vitesse de 50 km.h⁻¹ auquel s'ajoutent 15 secondes par mesure de sécurité ».

Cette gestion permet de réaliser 75 % d'économies d'énergie par nuit.

Par ailleurs 14 luminaires à LED ont été utilisés pour cette installation : c'est 4 luminaires de moins que ce qu'aurait nécessité un autre système classique. « Le coût de l'installation, matériel et main d'œuvre, n'est donc pas plus élevé ».

(La Voix des Communes - 06.02.2012)

Note de l'AFE : s'agissant d'une rue peu fréquentée, la démarche est intéressante. L'éclairage à LED, est le seul à offrir une telle souplesse de gestion ; souplesse qui permet, en effet, d'envisager des gains énergétiques importants dans un scénario allant jusqu'à la coupure de l'éclairage (0 à 100 % du flux instantanément), tout en assurant un minimum de service grâce à l'allumage à la demande.

La question relative à ce qui se passe en cas d'incident au milieu de la rue en pleine nuit reste néanmoins en suspens, et aucune règle de l'art ne permet de prévoir ce cas à ce jour. Il est donc nécessaire d'enrichir les bonnes pratiques par le retour d'expérience apporté par ce type d'installations. Attention néanmoins, dans ce cadre, de ne pas oublier les risques liés à un mauvais emploi de cette pratique, qui doit toujours être associée à une démarche de projet.

Le fait que l'installation LED ait coûté le même prix qu'un « système classique » car elle a nécessité moins de points lumineux est tout à fait discutable, sauf à ce que la nouvelle installation n'offre ni la même uniformité ni le même niveau au sol.

« La France, sa cuisine, ses châteaux, sa mode, ses philosophes... et son électricité bon marché. Ce dernier emblème de l'Hexagone, l'avantage compétitif vanté par tant de gouvernements successifs, est menacé. A en croire Philippe Ladoucette, le président de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), les tarifs de l'électricité devraient grimper de 30 % d'ici à 2016. » En cause, les coûts de production qui devraient augmenter rapidement. Pour l'industrie, qui consomme un tiers de la consommation française avec 140 TWh par an, cette inflation est une très mauvaise nouvelle. Si la part du nucléaire dans le mix



énergétique diminue, l'augmentation tarifaire serait encore plus importante. La hausse de la Contribution au service public de l'électricité (CSPE), taxe permettant de financer la rénovation du réseau de transport de l'électricité et le développement des énergies renouvelables, aura également un impact significatif.

« La France conserve cependant, aujourd'hui et pour plusieurs années encore, des tarifs 30 % inférieurs à ceux de ses voisins » européens. Par rapport au reste du monde, elle reste chère. En Chine, par exemple, des tarifs extrêmement bas sont proposés aux industriels consommateurs, « alors que l'Europe interdit de différencier les prix suivant les usages ». Aux Etats-Unis, l'essor du gaz de schiste a fait chuter les prix de l'électricité, qui sont aujourd'hui 40 à 50 % inférieurs à la moyenne européenne.

"Beaucoup d'entreprises vont réfléchir à leurs investissements et au maintien de leurs usines", « prévient Laurent Chabannes, le président de l'Union des industries utilisatrices d'énergie (Uniden). » 150 000 emplois seraient menacés à court terme et environ 2 millions seraient fragilisés par la perte de compétitivité.

(L'usine nouvelle - 09.02.2012)

Le rapport 2011 rendu fin janvier par l'Observatoire des délais de paiement "*est beaucoup moins optimiste*" que ceux des années précédentes, soulignent le président Jean-Hervé Lorenzi et le rapporteur Elisabeth Kremp.

« Avec 49 jours de chiffre d'affaires pour les délais clients et 56 jours d'achats pour les délais fournisseurs, les données à fin 2010 marquent une progression quasi nulle par rapport à 2009. La dynamique de réduction des délais de paiement est grippée. »

Si l'effet de la loi LME de 2008 est globalement positif, le rapport constate cependant que 2 secteurs sont particulièrement pénalisés : l'agriculture et le BTP.

« [...] les PME-TPE sont en première ligne des difficultés, du fait de leur clientèle fortement composée de particuliers non soumis à la LME. La Capeb demande d'ailleurs des mesures d'accompagnement des TPE, notamment la mise en place de crédits de campagne susceptibles d'amortir la fin des accords dérogatoires dans le secteur du bâtiment. »

« Les mauvais élèves » de la réduction des délais sont les grandes entreprises, moins enclines que leurs homologues de taille modeste à réduire leurs délais de paiement, mais également les services de l'Etat et des collectivités territoriales, dont les délais de paiement sont passés de 27 jours en moyenne fin 2010 à 36 fin novembre 2011.

(Le Moniteur - 07.02.2012)

Touchée par une vague de froid, la France a battu mardi 7 février 2012 au soir un record historique de consommation électrique. La pointe, à 19 h 00, atteignait 100 500 MW.

Au moment du Pic, la France prévoyait d'importer 8 000 MW.

La très forte implantation du chauffage électrique en France (80 % des logements neufs en 2009 ; 25 % de la consommation des ménages) semble être une cause importante de ce phénomène qui ne cesse de progresser : à 80 000 MW il y a dix ans, la pointe pourrait passer à 113 000 MW en 2030.

(Les Echos / La Voix du Nord - 07.02.2012)

Le 8 février, la France battait son record historique de consommation électrique à 101,7 GW (record daté de la veille).

(Les Echos - 08.02.2012)

Le 10 février 2012, Washigton (71 000 points lumineux) a attribué à un groupement mené par Citelum « la mission de renouveler son parc d'éclairage public et d'optimiser son fonctionnement en matière environnementale », pour un contrat d'une valeur de 100 millions d'euros sur cinq ans.

(Le Moniteur - 15.02.2012)

Prochaines manifestations AFE

13 mars 2012

Lieu : Caen

Manifestation : Le centre Normandie AFE organise en 2012 un stage décentralisé adapté sur l'éclairage intérieur et extérieur en mars et avril prochain. Cette formation, qui permet une approche du projet simple en éclairage, se déroulera à Caen au siège social du SDEC Energie qui s'associe à cette démarche régionale. Un examen conclut cette formation avec, à la clé, un diplôme AFE !

AFE Normandie

[Pour plus de renseignements et pour vous inscrire, cliquez ici](#)

14 mars 2012

Lieu : Chartres

Manifestation : La [RSEIPC](#), en association avec l'AFE, organise une réunion technique sur les thèmes suivants : Evolution des LED ; Interprétation de la norme NF EN 13201 (Norme d'éclairage). Intervenants : Bernard Duval, délégué général de l'AFE et Pascal Bouchet, expert éclairage au SIEIL 37, tous deux membres du groupe de normalisation EN 13201 à l'AFNOR.

AFE Val de Loire

[Pour plus de renseignements et écrivez au centre : cliquez ici](#)

6 avril 2012

Lieu : Boves

Manifestation : La Fédération départementale de l'énergie de la Somme et l'Association française de l'éclairage région Nord vous invitent à une matinée d'information sur l'éclairage intérieur et extérieur.

AFE Nord

[Pour plus de renseignements et pour vous inscrire, cliquez ici](#)



Notez dès à présent le grand rendez-vous
des Journées nationales de la lumière
Besançon les 1^{er} et 2 octobre 2012
Pré-inscription : [cliquez ici](#)

Actualité des partenaires de l'AFE

- **Accès aux newsletters de la CIE** : [cliquez ici](#)

- **CIE France** : le Mid-term de la CIE se tiendra à Paris du 12 au 19 avril 2013. La capitale française a été choisie pour fêter le centenaire de la CIE créée en France en 1913.

Brèves en passant (*N'hésitez pas à nous faire part d'informations généralistes ou d'évènements à venir afin d'alimenter cette rubrique*)

- **FFIE - ESF** : la Fédération française des entreprises de génie électrique et énergétique et Electricité sans frontière viennent d'annoncer la signature d'un partenariat visant à favoriser l'accès à l'énergie dans les pays en développement. [Cliquez ici](#) pour en savoir plus.

- **ADEME - L'énergie en France : Etat des lieux et perspectives** : Guide sur la diminution des pollutions et des déperditions, ainsi que sur les évolutions possibles de la politique énergétique française. [Cliquez ici pour le télécharger](#).

- **Formation** :

- **Les LED, de quoi parle-t-on ?** Permet d'acquérir les bases essentielles de cette technologie et de réellement connaître ses performances actuelles et ses limites. 15 mai 2012 à Paris. [Cliquez ici](#) pour plus de renseignements et pour vous inscrire.
- **Initiation à l'éclairage**. Permet d'acquérir les principaux concepts et la terminologie de l'éclairage, de mesurer les enjeux techniques, technologiques et économiques. 29/30/31 mai 2012 à Paris. [Cliquez ici](#) pour plus de renseignements et pour vous inscrire.
- **Formation en éclairage intérieur et extérieur à Caen** : Le centre Normandie AFE organise en 2012 un stage décentralisé adapté sur l'éclairage intérieur et extérieur en mars et avril prochain. Cette formation, qui permet une approche du projet simple en éclairage, se

déroulera à Caen au siège social du SDEC Energie qui s'associe à cette démarche régionale. Un examen conclut cette formation avec, à la clé, un diplôme AFE ! [Cliquez ici](#).

- Evènements « Eclairage » des prochains jours :

- Eclairage 2012 : les 21, 22 et 23 février, l'association Armir organise le colloque « Eclairage et Nouvelles technologies » à Troyes. L'AFE, partenaire de ce colloque et membre de son Comité d'organisation interviendra sur l'état de la normalisation. Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

Dernière Minute

Grenelle : le 20 février, le ministère de l'écologie annonçait que l'ADEME est chargée d'aider les communes de moins de 2 000 habitants à rénover leur éclairage public ; cette mesure, dotée d'un budget de 20 millions d'euros, fait suite aux actions retenues dans le cadre de la Table ronde nationale sur l'efficacité énergétique (TRNEE) - voir [les Brèves de l'AFE](#) précédentes.



L'éclairage public représente jusqu'à 50 % de la consommation d'électricité des « petites » communes. En France, le parc est vieillissant avec 40 % des luminaires installés depuis plus de 25 ans, et près d'un tiers utilisant des lampes à vapeur de mercure, la moins efficace des sources d'éclairage public (50 lm.W^{-1}), qui équipent essentiellement des luminaires de type « boule » (dont une grande partie du flux est émis directement vers le ciel) ; ces luminaires, de faible coût d'acquisition mais de coût d'exploitation et d'entretien élevés, ont été longtemps installés dans des zones où leur répartition photométrique n'était pas adaptée.

Une rénovation de l'éclairage public, offre un potentiel de réduction des consommations compris entre 50 et 75 %.

Elle a pour ambition de

- Remplir les engagements européens et internationaux de la France en matière d'efficacité énergétique
- Anticiper le règlement européen 245/2009 interdisant la mise sur le marché des lampes à vapeur de mercure au 13 avril 2015
- Réduire l'effet de pointe d'électricité
- Préserver l'emploi tout en développant les compétences et l'innovation (de nombreuses entreprises d'éclairage public sont françaises)
- Réduire les nuisances dues à la lumière

Les communes de moins de 2 000 habitants (ou les maîtres d'ouvrage réalisant les travaux dans une ou plusieurs communes de ce type et qui bénéficient d'un transfert explicite de la compétence éclairage public) peuvent en bénéficier à condition de diviser au moins par 2 la consommation de l'installation concernée.

Les points lumineux faisant l'objet de la demande d'aide doivent être destinés à l'éclairage fonctionnel ou d'ambiance des voies publiques ou des espaces publics.

Un maximum de 50 points lumineux par commune pourra bénéficier de cette aide.

Montant de l'aide (l'ADEME étant seule en charge de valoriser les opérations) :

- 360 € HT par point lumineux pour une division par 2 des consommations (forfait)
- Jusqu'à 1 600 € HT pour une division par 3 (Taux maximum de l'aide = 40 %)
- Jusqu'à 3 000 € HT pour une division par 4 (Taux maximum de l'aide = 50 %)

A noter : l'article L1111-10 du code général des collectivités territoriales oblige à un financement minimum de 20 % des coûts par les collectivités.

Pour demander cette aide, adressez-vous à votre direction régionale ADEME (www.ademe.fr) qui vous adressera un dossier type. Un diagnostic doit préalablement être réalisé selon un cahier des charges ADEME. Si votre projet est sélectionné, le financement sera bloqué et vous pourrez démarrer les travaux. Une avance de 15 % pourra être versée.

Lien vers la plaquette ADEME détaillée : [cliquez ici](#)

Association française de l'éclairage • Loi 1901

17, rue de l'Amiral Hamelin • 75783 PARIS Cedex 16 • Tél : +33 (0)1 45 05 72 00 • Fax : +33 (0)1 45 05 72 70
Site internet : www.afe-eclairage.com.fr • e-mail : afe@afe-eclairage.com.fr